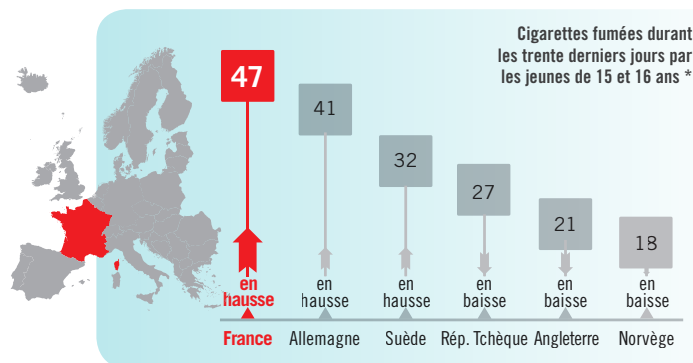


# FONDS DE PRÉVENTION: FINANCER LA PREMIÈRE GÉNÉRATION SANS TABAC

Le tabac est la première cause de mortalité prématurée évitable en France et dans le monde. Il est responsable du décès annuel de 78 000 Français<sup>[1]</sup> et constitue le principal facteur de risques de maladies non transmissibles (cancers, maladies respiratoires, maladies cardio-vasculaires, diabète).

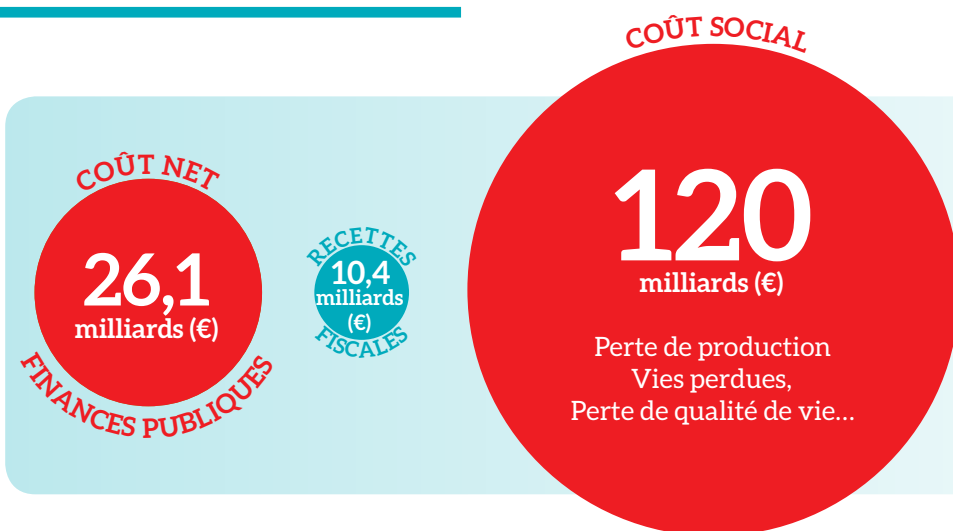
La consommation de tabac en France est particulièrement élevée : un Français sur trois fume<sup>[2]</sup>. Plus de 40 % des jeunes de 17 ans, filles comme garçons, sont fumeurs<sup>[3]</sup>, ce qui nous place en queue de peloton des pays européens. Chaque année, plus de 200 000 mineurs commencent à fumer. Le tabagisme est en croissance chez les femmes et les personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes, les chômeurs et les personnes à faible niveau de diplôme et de revenus.

## CONSOMMATION DE TABAC DES JEUNES EUROPÉENS



## Un fardeau économique et financier

Le coût global du tabagisme pour la société française est estimé à 120 milliards d'euros en 2010 - soit l'équivalent d'un impôt indirect de 1 846 euros par Français et par an!<sup>[4]</sup> Les dépenses sont bien supérieures aux taxes perçues et aux économies réalisées sur les retraites non versées aux fumeurs décédés prématurément. Pour les seules finances publiques, le tabac est la cause d'un déficit annuel de près de 15 milliards d'euros, soit trois fois le déficit de la sécurité sociale.



## Un coût du tabagisme supporté à 100 % par les contribuables

Les industriels du tabac sont les seuls à ne rien déboursier pour financer les dépenses directes et indirectes induites par la consommation de tabac :

- Les fumeurs acquittent les taxes en achetant leur tabac ;
- Les Français - fumeurs et non-fumeurs - paient la CSG pour financer les soins, ainsi que la CRDS pour rembourser la dette sociale à laquelle le tabac a largement contribué ;
- Les malades, leur famille et leur entourage sont atteints par toutes les conséquences liées aux maladies du tabac. Ils perdent également une part de leurs revenus du fait des maladies et des décès prématurés ;
- Les entreprises sont pénalisées par la baisse de productivité liée à la consommation de tabac.

Or, pendant ce temps, l'industrie du tabac augmente avec cynisme ses profits. Le bénéfice en France des multinationales du tabac est d'un milliard d'euros par an. Grâce à leur stratégie « d'optimisation fiscale », les cigarettiers ne paient pourtant des impôts que sur 50 millions d'euros.

### EXEMPLE D'OPTIMISATION FISCALE D'UNE MULTINATIONALE DU TABAC <sup>[5]</sup>



## Le Fonds de prévention tabac, condition impérative pour réduire durablement la consommation

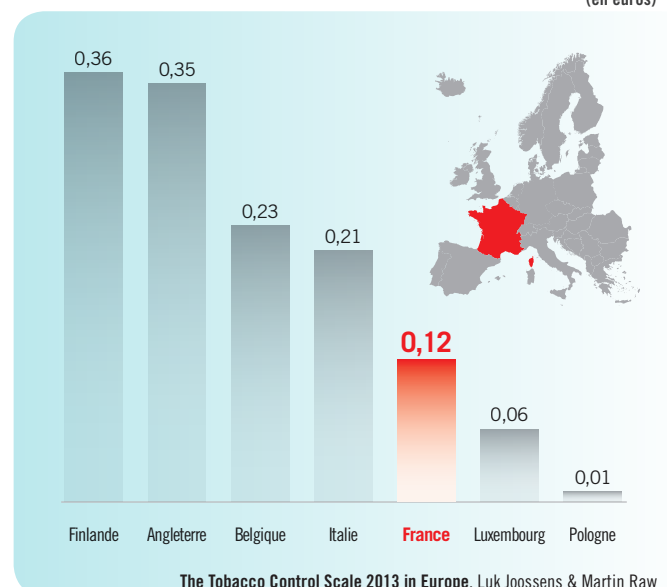
La lutte contre le tabagisme, premier facteur de risque évitable de mortalité prématurée, est gravement sous financée en France.

Une relation directe a été observée entre les crédits alloués par chaque pays au contrôle du tabac et l'efficacité de leur politique de lutte contre le tabagisme <sup>[6]</sup> (nombre de fumeurs, consommation de tabac).

- La Cour des comptes <sup>[7]</sup> pointe, parmi les principales causes d'échec des politiques publiques de lutte contre le tabagisme de ces dernières années, les « crédits modestes » qui lui sont alloués par rapport aux enjeux et aux besoins.

Or plusieurs mesures législatives et réglementaires importantes ont été adoptées dans le cadre du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT). Elles visent la réduction significative du nombre de fumeurs et l'émergence d'une génération sans tabac d'ici 2032. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces mesures doivent être accompagnés, faute de quoi ces objectifs ne seront pas atteints. Cet échec serait une aubaine pour le lobby du tabac qui l'instrumentaliserait pour décrédibiliser les mesures emblématiques initiées dans notre pays.

### BUDGET PER CAPITA DÉDIÉ À LA PRÉVENTION DU TABAGISME EN 2012 (en euros)

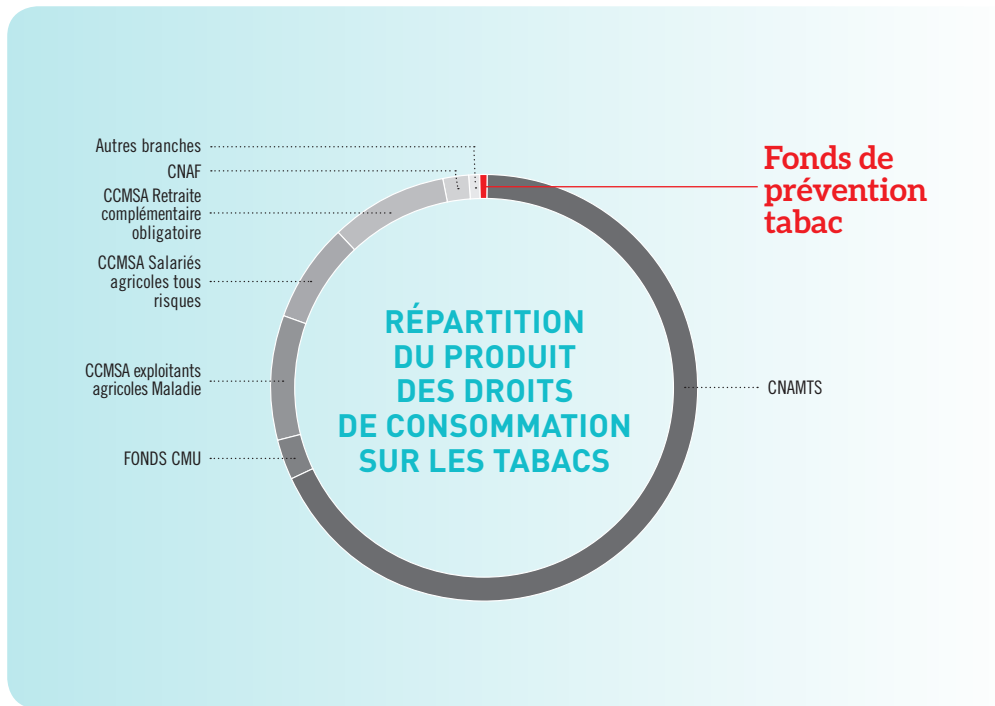


## Un mécanisme simple et vertueux...

Le Fonds doit être financé à hauteur d'au moins 1 € par an et par habitant, soit au minimum 65 millions.

L'alimentation du Fonds de prévention doit reposer sur une part infime des recettes fiscales issues de la vente des produits du tabac. Cette part est affectée au Fonds de prévention, via une hausse de **0,50 point** de l'accise proportionnelle des droits de consommation. **Le fonds n'induit aucun coût supplémentaire pour le budget national, ni pour les prix (0,03€ en moyenne par paquet ne se répercute pas sur les prix).**

Le principe est d'impliquer financièrement les fabricants de tabac qui profitent en France, de marges bénéficiaires parmi les plus élevées au monde.



## ... en faveur d'actions indispensables

Le Fonds de prévention finance les actions concrètes prévues par la Convention-Cadre pour la Lutte Anti-Tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé : **la prévention, la recherche ; l'accompagnement, le suivi et la veille ; l'évaluation...** La mise en œuvre de ces actions est assurée par les institutions publiques concernées, ainsi que par les acteurs associatifs du contrôle du tabac. Un tel fonds nécessite la mise en place d'un pilotage et d'une gouvernance interministériels **placés sous l'autorité du ministre de la Santé en contact permanent avec les acteurs compétents du contrôle du tabac**. Le traitement de la dépendance tabagique et de ses conséquences demeure à la charge de la CNAM.



## Une mesure rentable et sans coût pour le contribuable

La mise en place de ce Fonds de prévention du tabagisme ne représentera aucune charge supplémentaire pour les finances publiques.

Résultant d'une majoration des droits de consommation sur les produits du tabac, et non d'une réduction des sommes aujourd'hui affectées à l'assurance maladie, les comptes sociaux ne sont pas plus impactés.

Au contraire, le Fonds permettra de réaliser de substantielles économies sur les dépenses liées à la prise en charge des soins liés aux maladies du tabac. En effet, l'affectation de moyens à la lutte contre le tabagisme est extrêmement rentable à court terme. L'évaluation<sup>[8]</sup> de l'État de Californie, qui dispose d'un tel Fonds depuis 1988, montre qu'en moyenne cet Etat a économisé 6 400 millions de dollars par an pour un investissement annuel de 120 millions de dollars en faveur de la lutte contre le tabagisme.

En Californie, plus de 3 dollars par habitant par an sont consacrés à la lutte contre le tabagisme depuis 1988

Pour  
  
dépensé  
dans le contrôle  
du tabac



55 \$   
sont directement  
économisés dans  
les budgets  
d'assurance maladie

plus de  
  
40 000  
personnes sauvées du tabac\*

\* Diminution annuelle moyenne du nombre de fumeurs par arrêt du tabac ou non initiation

85%

des Français favorables  
au principe « pollueur payeur »

## Une mesure plébiscitée...

... annoncée par le Président de la République

« Les industriels, qui produisent et distribuent un produit ayant un impact reconnu en termes de santé publique doivent pouvoir être mis à contribution. »

François Hollande, mai 2012.

... soutenue et engagée par la ministre de la Santé, Marisol Touraine

« Le gouvernement souhaite mettre à contribution l'industrie du tabac pour financer un Fonds dédié à ces actions. »

Le 25 septembre 2014, à l'occasion de l'annonce du Programme National de Réduction du Tabagisme.

« Je vais créer un fonds de prévention du tabagisme pour renforcer les mesures de prévention »

Le 18 mai 2016, à l'occasion de la transposition de la Directive européenne, France Info

... plébiscitée par 85% des Français, Conscients des méfaits occasionnés par les produits du tabac, ils approuvent que les multinationales du tabac contribuent au coût du tabagisme selon le principe économique du « pollueur = payeur ».

[1] Laureen Ribassin-Majed, Catherine Hill, Trends in tobacco-attributable mortality in France, The European Journal of Public Health <http://dx.doi.org/10.1093/eurpub/ckv078> First published online: 9 May 2015  
[2] François Beck, Romain Guignard, Jean-Baptiste Richard, Jean-Louis Wilquin, Evolutions récentes du tabagisme en France, Inpes <http://www.inpes.sante.fr/30000/pdf/Evolutions-recentes-tabagisme-barometre-sante2010.pdf>  
[3] Les drogues à 17 ans, Premiers résultats de l'enquête ESCAPAD, 2011 Stanislas Spilka, Olivier le Nez, Marie Line Tovar, <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxsp2.pdf> [4] Le coût social des drogues en France, 2010, Pierre Kopp, <http://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/le-coût-social-des-drogues-en-france/> [5] Cash Investigation « Le scandale de l'optimisation fiscale », le 11 juin 2013, France Télévisions [6] The Tobacco Control Scale 2013 in Europe Luk Joossens, Martin Raw, [http://www.europeancancerleagues.org/images/TobaccoControl/TCS\\_2013\\_in\\_Europe\\_13-03-14\\_final\\_1.pdf](http://www.europeancancerleagues.org/images/TobaccoControl/TCS_2013_in_Europe_13-03-14_final_1.pdf) [7] Cour des comptes, Rapport d'évaluation pour le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, Les politiques de lutte contre le tabagisme, décembre 2012, 332 p., disponible sur [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr) [8] : Lightwood J, Glantz SA (2013) The Effect of the California Tobacco Control Program on Smoking Prevalence, Cigarette Consumption, and Healthcare Costs: 1989–2008. PLoS ONE 8(2): e47145. doi:10.1371/journal.pone.004714